

## Une correspondance particulière : des actes authentiques de citoyenneté

# L'école Freinet « au patrimoine »

**Au retour de l'Unesco, pour la célébration du centenaire de C. Freinet, les enfants de l'école Freinet de Vence entreprennent des démarches pour protéger leur école, la conserver et la faire inscrire à l'inventaire du patrimoine historique national.**

**Les textes qui suivent sont extraits des dossiers réalisés par les enfants et présentés lors des différents conseils d'école.**

### « Nous avons contacté... »

– Oda Lehmann, Division du patrimoine culturel Unesco à Paris (réponse ci-contre).

Elle nous a dirigés vers Monsieur Poussin (secrétaire général de la Commission nationale française pour l'Unesco).

Son secrétaire nous a dit de contacter Catherine Duminille qui nous a dit de nous adresser à Monsieur René Gachet, Directeur du patrimoine (région Ile de France).

En définitive, nous avons pu joindre Monsieur Jean Marx, responsable des demandes de notre région, déjà venu à l'école, qui nous a tout expliqué :

– Il faut envoyer un courrier qui explique les raisons de notre demande.

– Cette demande doit être approuvée par Monsieur l'inspecteur d'Académie.

– Elle sera examinée par une commission qui jugera si nous pouvons recevoir un dossier de demande pour que l'école soit portée au Patrimoine (1).

(Lettre à M. Deverre, I.A. adjoint, ci-contre)

« A l'Ecole Freinet, les discussions autour des faits de l'actualité, des échanges culturels avec les visiteurs et les stagiaires, la correspondance interscolaire, les conférences d'enfants, les sorties éducatives et les enquêtes, les rencontres avec les intervenants extérieurs, donnent à l'enfant une connaissance vivante du monde dans lequel il vit. »

**Extrait de la Charte de l'Ecole - textes choisis par Madeleine Bens-Freinet**

Date : 17 janvier 1997

de : Oda Lehmann, Division du patrimoine culturel

Chers enfants de l'école Freinet de Vence,

Au nom du Directeur général de l'Unesco, M Federico Mayor, je vous remercie de votre lettre accompagnée du dernier numéro de vos *Pionniers*.

C'est avec un très grand plaisir que j'ai lu votre livre qui m'a réellement impressionné, non seulement par vos multiples activités que vous y décrivez, mais également par vos idées concernant son contenu et son aspect extérieur.

Pour répondre à votre demande, comment protéger votre école, je vous donne ci-après l'adresse de la Commission nationale française pour l'Unesco, par qui toute demande en rapport avec votre requête doit passer, car l'Unesco en étant un organe intergouvernemental, ne peut intervenir sans que les autorités de l'État membre concerné ne l'y invitent.



– En juin dernier, nous avons contacté Monsieur Jean Marx, chargé de l'Étude et de la Protection des monuments historiques pour notre région.

A sa demande, nous lui avons envoyé une lettre, avec l'avis favorable de Monsieur Martinez, expliquant les raisons pour lesquelles nous voulions que l'école soit au patrimoine.

(Lettre à M. Marx, encart central I et VIII)

Il nous a écrit qu'il viendrait visiter l'école et répondre à nos questions, après la rentrée.

(Lettre / Réponse de M. Jean Marx du 7/7/1997 - page 14)



Le mardi 14 octobre, nous avons reçu Monsieur Jean Marx, Monsieur François Goven (Conservateur régional des monuments historiques), et Madame Sylvie Denante, à l'école (2).

## Extraits de l'entrevue

### Le questionnement des enfants

- Qu'est-ce exactement que le patrimoine ?
- Peut-on protéger toute l'école ?
- Aura-t-on le droit de faire des travaux ?
- Qui financera les travaux ?
- L'avis des enfants sera-t-il pris en compte ?
- Peut-on protéger la pédagogie ?
- Peut-on protéger le chêne ?

### (Réponses ci-contre)

Le sénateur Laffitte propose son aide. « En janvier, Monsieur le Sénateur Laffitte qui reçoit toujours notre journal scolaire *Les Pionniers*, nous a envoyé ses vœux et nous a proposé son aide pour l'affaire du patrimoine. Mais Monsieur Marx nous avait écrit qu'il avait demandé un rendez-vous à Monsieur Deverre le 16 décembre 1997. Donc nous avons attendu leur rencontre : elle a eu lieu à l'école le 28 février 1998. Mais nous n'y étions pas [...]

[...] Nous savons que Monsieur Goven est parti et c'est dommage, car il était vraiment intéressé.

Après cette rencontre, nous nous sommes dit qu'il fallait faire avancer l'affaire, alors nous avons contacté Monsieur Laffitte pour lui dire qu'on était d'accord pour qu'il intervienne. (Lettre à M. Laffitte mars/1998 ci-contre).

Suite p. 15.

## Réponses au questionnement

### - Qu'est-ce exactement que le patrimoine ?

- En France, un certain nombre d'endroits sont considérés comme très importants au niveau de l'histoire, et ils font l'objet d'une attention particulière. Ils sont identifiés d'une telle façon qu'on ne puisse pas, dans le futur, les détruire, ou les transformer n'importe comment. Ils peuvent évoluer, mais l'essentiel doit être conservé.

### - Peut-on protéger toute l'école ou doit-on choisir des endroits ?

- Votre école est un lieu inhabituel pour nous. Ce ne sont pas les bâtiments en tant qu'architecture qui ont de l'intérêt, mais parce que c'est l'école construite par Freinet et ses élèves. C'est un lieu de mémoire par rapport à la vie et à l'œuvre de ce pédagogue. On ne peut pas avoir d'idée a priori, mais la globalité d'une protection est quand même intéressante par rapport à votre démarche.

### - Aura-t-on le droit de faire des travaux, de construire, si l'école est au patrimoine ?

- C'est la question la plus importante. Évidemment, si on protège au patrimoine, c'est pour éviter de changer, c'est le principe de base, mais il n'y a pas de règle absolue qui empêcherait qu'un bâtiment continue à vivre et à fonctionner. [...] Ce qui nous importe, c'est

que l'ambiance générale de l'école soit maintenue. [...]

### - Qui financera les travaux ?

- C'est d'abord votre ministère (l'Éducation nationale), propriétaire des bâtiments et responsable de leur conservation, qui doit payer. Mais il existe aussi des aides financières apportées par le ministère de la Culture.

### - Peut-on mettre que l'avis des enfants soit réellement pris en compte, pour les travaux envisagés, et pas seulement les projets des adultes ?

- Pour être franc, ça n'est pas prévu par les règlements qui existent aujourd'hui. Ça ne peut pas se traduire par un arrêté de protection. Mais par contre, ça peut être un fil conducteur un peu exceptionnel, une sorte d'annexe qui serait conseillée dans l'analyse des travaux [...].

### - Peut-on protéger la pédagogie ?

La pédagogie, c'est évidemment la raison d'être de ces constructions, mais ça, ça ne dépend pas de nous.

### - Peut-on protéger le chêne ?

- Éventuellement, oui, c'est possible, puisque l'on protège des jardins, des parcs... donc, pourquoi pas un arbre. Mais ça n'est pas tellement l'arbre en lui-même ; en général, c'est un ensemble que nous protégeons, y compris un arbre exceptionnel qui se trouve à l'intérieur. D'ailleurs, lorsqu'un monument est retenu au titre du patrimoine, il y a une protection de l'environnement de ce monument. C'est ce que l'on appelle « les abords du monument historique ». Les abords, c'est une zone autour, d'un rayon de 500 mètres.



Il nous a demandé le dossier de toutes nos demandes. Il l'a trouvé très bien, et il a demandé à en avoir trois autres pour les envoyer aux personnes qui pourraient nous aider (le ministre de la Culture, le directeur des écoles...).

Si ça marche, on pourra dire qu'un des premiers élèves de Freinet a travaillé avec les élèves du présent (nous-mêmes) pour les élèves du futur (3) !

Monsieur Laffitte a fait parvenir aux enfants la réponse encourageante de M<sup>me</sup> C. Trautmann.

Face à la lenteur administrative, les enfants ont repris l'initiative en adressant, récemment, à Monsieur le sénateur Laffitte et à M<sup>me</sup> Trautmann, ministre de la Culture, un nouveau courrier. (Lettre du 02/02/1999 - Encart central p. IV & V)



## Que dire de l'intérêt pédagogique de ce travail ?

Dans les textes des enfants, synthèses de leurs actions écrites pour constituer leurs propres dossiers et présentés aux conseils d'école par les délégués, chacun reconnaîtra quels apprentissages multiples ont apporté ces « situations de vie », ces actes authentiques de correspondance et de dialogue :

- des connaissances nouvelles dans l'information fournie par les adultes, en réponse à leur questionnement, bien sûr ;
- des démarches naturelles de paroles pour dialoguer directement ou par téléphone avec leurs interlocuteurs, et d'écriture pour rédiger lettres et synthèses ;
- des apprentissages naturels de la citoyenneté : les institutions, les lois, les règlements afférents à ce concept de patrimoine, mais aussi les lenteurs, les lourdeurs administratives ;
- des apprentissages sociaux lors des contacts avec diverses personnalités,

mais bien d'autres apprentissages, moins apparents, insoupçonnés, qui sont éléments de construction de leur personnalité comme l'exprime si bien Carmen Montès (classe des Grands) :

*« Je vois les enfants mûrir, devenir autonomes, débrouillards, responsables, réfléchis, respectueux, solidaires, courageux, confiants, accueillants... Que sais-je encore ?*

*Car il y a tout ce que l'on ne perçoit pas et qui fait son chemin secrètement, en chacun de nous... toutes ces petites pièces qui se mettent en place pour construire l'individu, simplement parce que « la vie est ».*

*S'appliquer à ne pas entraver cette montée. Ne pas se transformer en pédagogue orgueilleux et superficiel, déployant ses grilles d'évaluation et autres batteries de tests.*

*Non, notre rôle n'est pas aussi réducteur.*

*Dans cette affaire, les adultes n'ont pas « joué le jeu » – comme ils aiment souvent le dire avec tant de condescendance – mais ils ont été*

*des personnes authentiques, des interlocuteurs vrais et respectueux. Est-ce parce que les enfants vont droit à l'essentiel avec sérieux et sans détour ?*

*Les difficultés rencontrées ici ne sont pas des obstacles posés par eux, de manière arbitrairement définie, dans le but de les « guider » (ou endiguer ?) dans une « progression » artificielle.*

*Non, ces difficultés sont celles de la vie, celles-là mêmes qui jalonnent le chemin de tout être humain. Et ces difficultés-là font partie de la conquête, elles donnent aux exigences leur raison d'être et au but une sorte de noblesse supplémentaire. Les enfants sont fiers de les affronter, de cette fierté profonde de l'être qui a la sensation de se dépasser et de grandir, de cette fierté qui fait aller de l'avant avec confiance.*

*Les situations de vie ne peuvent « s'évaluer » qu'à l'échelle humaine, la même pour tous ; je vois chaque jour les*

*enfants en graver les échelons avec enthousiasme. J'essaie modestement de faire de même, car ce sont eux qui, bien souvent (toujours ?), nous montrent la voie.*

*Rester disponible et attentif, et voir que l'éducation est, avant tout, partage, car c'est tous ensemble que l'on progresse et que l'on construit une humanité. »*

**Carmen Montès**

**Les enseignantes de l'école Freinet : Carmen Montès, directrice, Brigitte Konecny, Mireille Renard.**

**Montage : Janou Lèmery, représentant les Amis de Freinet au conseil d'école et Edmond Lèmery.**

(1) Dossier des enfants au conseil d'école du 14 mai 1997.

(2) Dossier des enfants au conseil d'école du 26 novembre 1997.

(3) Dossier des enfants prévu pour le conseil d'école du 29 avril 1998.

Les photos de l'école sont extraites des Livres de vie.



Lettre adressée à M. J. Marx, le 16.6.97 (suite de la page I).

# D Institut coopératif de l'école moderne-Pédagogie Freinet

## DOCUMENTS de classes

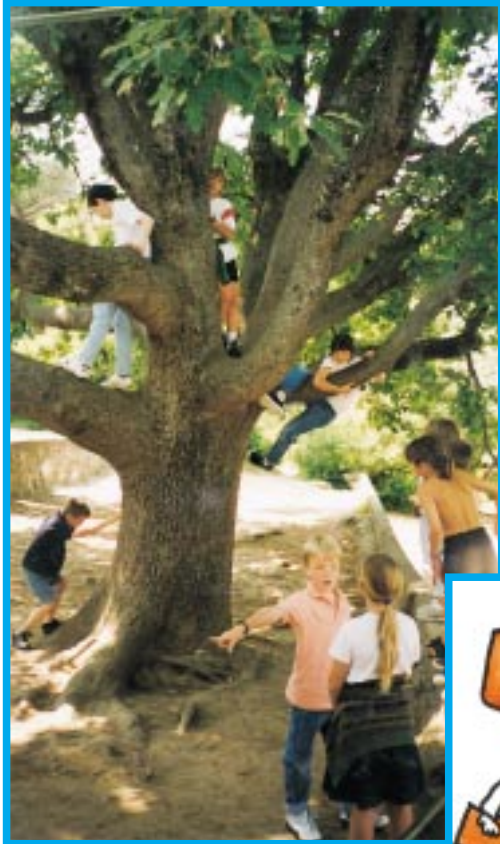
09

Le Nouvel Éducateur N° 109  
Mai 1999



### L'école Freinet « au patrimoine »

Lettre adressée à M. J. Marx (10.6.97) suite page VIII.



Le chêne



*«Il est grand, il est vieux  
et nous donne la joie  
de notre premier exploit...»*

Refrain d'un poème de Karina



Au poulailler

**D'autres  
activités...**



Au jardin



A la grotte dans la Cagne



Aux cabanes  
(moyens)



« Le soleil de rêve » par Mayuko



Expression libre



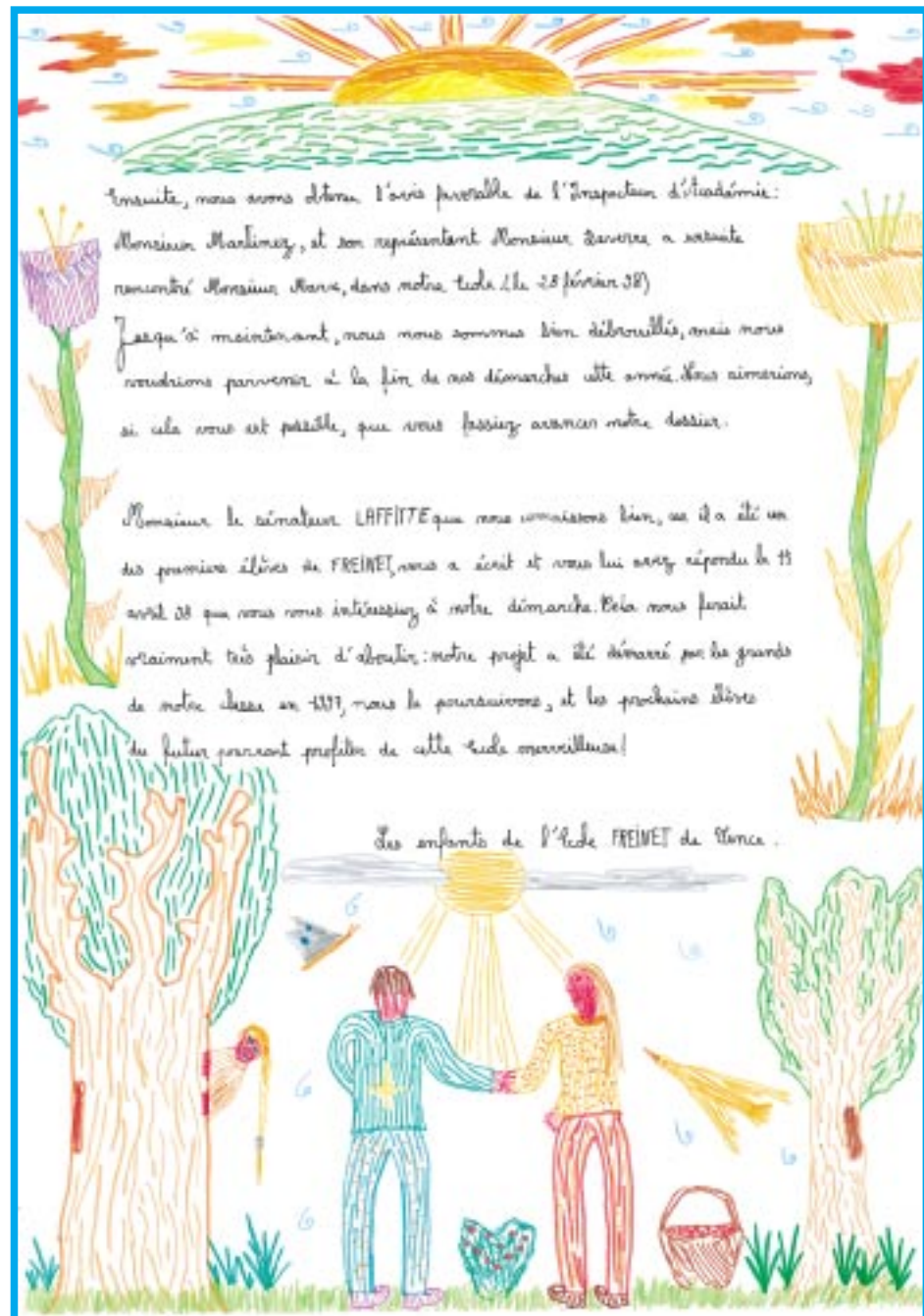
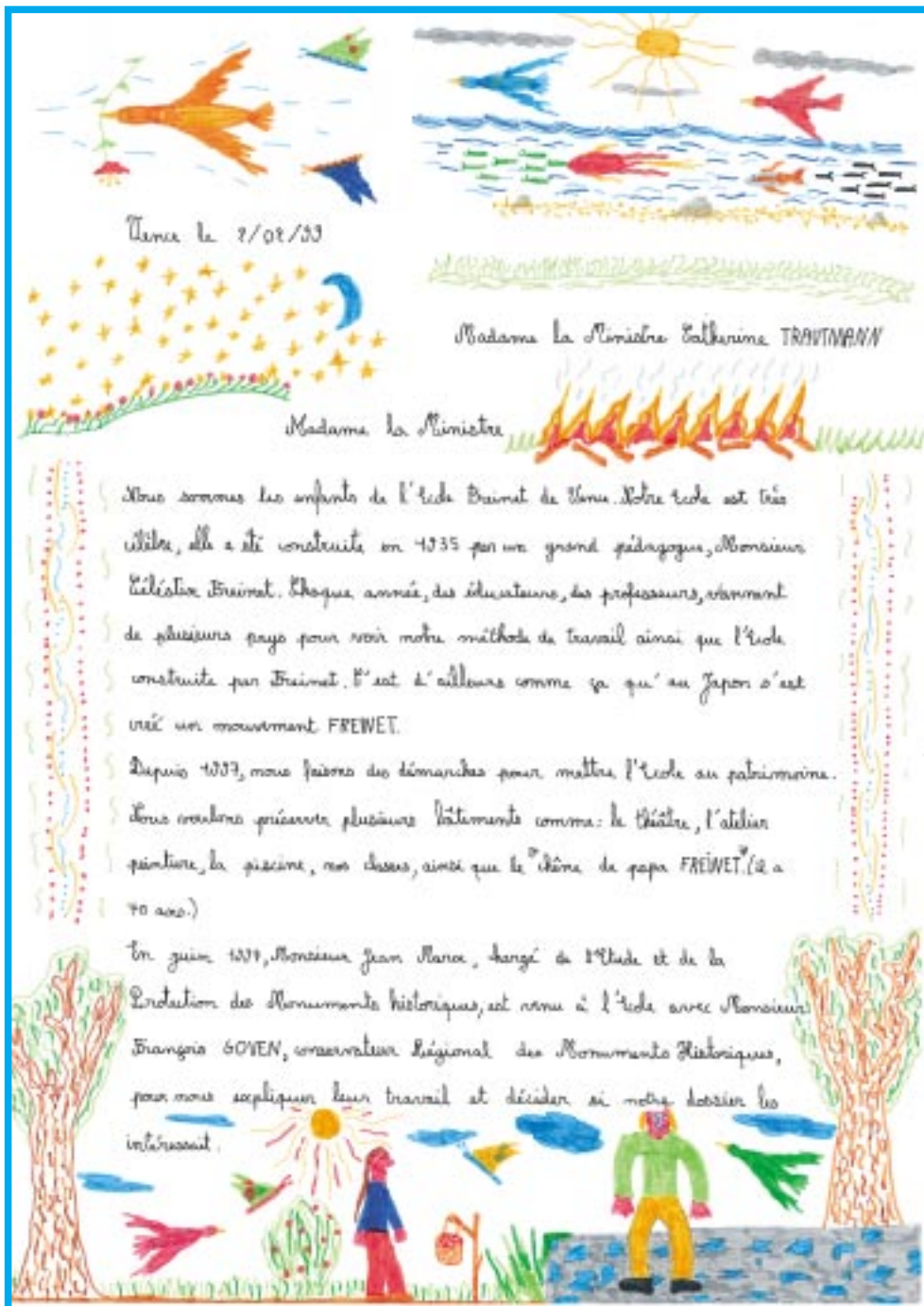
## Le théâtre dans la pinède



Baignade dans la piscine



Le théâtre à l'école Freinet de Vence. Vue d'ensemble.



Lettre adressée à M<sup>me</sup> C. Trautmann, ministre de la Culture (2.2.99)